



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Training and Specialized Services Division/Division de
la formation et des services spécialisés
Terrasses de la Chaudière 5th Floor
Terrasses de la Chaudière 5e étage
10 Wellington Street,
10, rue Wellington,
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Analyse de résidus de produits chim	
Solicitation No. - N° de l'invitation 39903-200178/E	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client 39903-200178	Date 2021-05-13
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZH-163-39367	
File No. - N° de dossier 163zh.39903-200178	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2021-09-15 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: MacNeil, Blaine	Buyer Id - Id de l'acheteur 163zh
Telephone No. - N° de téléphone (902) 403-3918 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Amendement 003

Veillez consulter les questions et réponses suivantes relatives à la sollicitation:

1. Éléments d'analyse obligatoires pour les AINS, les hormones, les stéroïdes et les tranquillisants dans la pièce jointe 1 de la partie 4 – Critères techniques

La PON doit comprendre une digestion par une protéase pendant une nuit d'incubation de façon à dissocier les analytes liés aux protéines et sans utilisation de filtres de PVDF.

La méthode de référence de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) présentée à l'appendice 1 de l'annexe A « Méthode CVDR-M-3034.05 de l'ACIA Saskatoon » pour les AINS, les hormones, les stéroïdes les tranquillisants ne comprend pas une digestion de protéase ni une incubation pendant une nuit.

« L'échantillon est soumis à une extraction par l'acétonitrile et le dithiothréitol, puis dégraissé, centrifugé, évaporé à sec. Les extraits sont reconstitués dans une solution d'acétonitrile : eau et ensuite, filtrés. L'analyse instrumentale est effectuée par chromatographie liquide haute performance couplée à la spectrométrie de masse en tandem (CLHP SM/SM). »

Nous souhaiterions confirmer que la digestion de la protéase et l'incubation pendant une nuit sont des éléments obligatoires.

L'élément obligatoire ne devrait pas s'appliquer et doit être retiré de l'exigence pour les AINS, les hormones, les stéroïdes et les tranquillisants.

2. Éléments d'analyse obligatoires pour l'ETU dans la pièce jointe 1 de la partie 4 – Critères techniques

La PON doit comprendre une étape indiquant l'addition de sulfite de sodium au cours de l'extraction, lequel sert à empêcher la perte de résidus d'éthylène-thio-urée (ETU) attribuable à l'oxydation.

La méthode présentée ([http://www.eurl-pesticides.eu/userfiles/file/EurlSRM/meth_QuPpe_PO_V10_1\(1\).pdf](http://www.eurl-pesticides.eu/userfiles/file/EurlSRM/meth_QuPpe_PO_V10_1(1).pdf)) à l'appendice 1 de l'annexe A ne comprend pas l'ajout de sulfite de sodium.

Nous tenons à confirmer que l'ajout de sulfite de sodium est un élément requis.

L'utilisation de sulfite de sodium n'est pas obligatoire si la méthode utilisée, comme celle présentée dans le document [http://www.eurl-pesticides.eu/userfiles/file/EurlSRM/meth_QuPpe_PO_V10_1\(1\).pdf](http://www.eurl-pesticides.eu/userfiles/file/EurlSRM/meth_QuPpe_PO_V10_1(1).pdf) ne nécessite pas l'ajout de sulfite de sodium.

3. La limite de détection (LD) et la limite de quantification (LQ) pour le point A42 Glyphosate dans la viande et le miel dans la pièce jointe 1 de la partie 4 – Critères techniques et l'appendice 1 de l'annexe A.

Les exigences concernant la LD/LQ pour le glyphosate, l'acide aminométhylphosphonique (AMPA), le glufosinate et le N-acétyl-glyphosate, le N-acétyl AMPA et le N-acétyl-glufosinate dans les matrices de viande et de miel de la pièce jointe 1 de la partie 4 et les appendices de l'annexe A sont énumérées dans la LD/LQ de 0,003/0 ug/g pour l'ensemble des six cibles.

Ces LD/LQ sont beaucoup moins élevées que celles obtenues par la méthode de référence fournie et elles sont plus faibles pour l'ensemble de celles présentées au point A43 où elles sont énumérées à une LD/LQ de 0,02/0,05 ug/g en faisant référence à la même méthode qu'au point A42.

Méthode de référence : [http://www.eurl-esticides.eu/userfiles/file/EurlSRM/meth_QuPpe_PO_V10_1\(1\).pdf](http://www.eurl-esticides.eu/userfiles/file/EurlSRM/meth_QuPpe_PO_V10_1(1).pdf)

Nous souhaiterions confirmer que les LD/LQ du point A42 sont telles qu'elles sont énumérées.

Solicitation No. - N° de l'invitation
39903-200178/E
Client Ref. No. - N° de réf. du client
39903-200178

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
163zh
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Les exigences relatives à la LD/LQ au point A42 sont confirmées comme indiqué. Si le soumissionnaire souhaite utiliser la méthode indiquée au point A43 pour effectuer également une analyse au point A42, la méthode devra satisfaire aux exigences minimales énoncées au point A42.

Tous les autres termes et conditions demeurent inchangées.